

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 64 (1919)  
**Heft:** 4

**Artikel:** À propos de l'instruction des troupes  
**Autor:** Monnier  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340191>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A propos de l'instruction des troupes.

---

Ce n'est pas sans hésitation que je prends la plume pour donner mon opinion sur les intéressants articles parus dans les derniers numéros de la *Revue militaire suisse*. En effet, ancien officier instructeur, mes lignes auront un peu l'air d'un plaidoyer «pro domo sua» et ce genre de plaidoyer paraît habituellement naïf et prétentieux.

Mon excuse est que je suis, hélas ! dans la catégorie des officiers permanents qui n'ont plus rien à espérer dans leur carrière.

Il semble ressortir des diverses études que vous avez publiées sur « l'Instruction de nos troupes », et plus particulièrement de l'infanterie qu'avant la mobilisation de 1914 rien de bon n'avait été fait dans ce domaine et qu'à partir de cette date des progrès étonnantes ont été accomplis.

C'est là une légende qu'il ne faudrait pas laisser s'accréditer.

Notre corps d'instruction, composé de jeunes gens ayant au moins passé l'examen de maturité, pleins d'entrain et s'intéressant à leur belle tâche, travaillait de son mieux déjà avant la date indiquée ci-dessus, et j'affirme que les résultats de ce travail étaient en général très satisfaisants ; je veux essayer de le démontrer.

En 1913, de nombreux officiers français venus du Val d'Ahon, ont suivi pendant une journée les exercices d'une école de recrues à Colombier : tir individuel, tir de combat, exercices d'ensemble, etc., et un général, des plus compétents en matière d'instruction, s'approcha du commandant de l'école et lui dit : « Est-ce qu'on tire vraiment avec des cartouches à balle ? » Et sur la réponse affirmative, il répondit : « Colonel, je vous félicite ! Pour oser faire ce que vous faites là, il faut non seulement avoir des hommes instruits, mais avoir une bien grande confiance dans leur moral. »

Il s'agissait de tirs de combat avec annonce des groupes et individuelle sans interrompre le feu.

Quelque temps avant, un ex-officier allemand venu à Colombier pour une cérémonie funèbre, ne cachait pas sa surprise en voyant rendre les honneurs par le bataillon de recrues ; il ne voulait pas croire que ces soldats n'étaient sous l'uniforme que depuis deux mois.

Enfin, le général Langlois disait à l'écrivain de ces lignes, lors des grandes manœuvres suisses dans le canton de Saint-Gall : « Je suis stupéfait des résultats que vous obtenez dans un temps de service aussi court. » Il a, du reste, confirmé ces paroles dans la brochure qu'il a publiée sur l'Armée suisse.

Enfin, la grande épreuve de la mobilisation de 1914 est là pour démontrer qu'à ce moment l'armée suisse existait, équipée et instruite. Personne ne me contredira si j'avance que le moral était excellent et que tous nos soldats partaient remplis de confiance.

C'était là le résultat de l'instruction donnée dans les écoles de recrues.

Si, plus tard, bien des points faibles ont été dévoilés, c'est surtout dans la question de la préparation du matériel qu'ils apparaissent.

Il semble ressortir des diverses propositions et des critiques de ce qui se faisait dans les écoles de recrues que l'instruction était donnée d'après des principes routiniers et vieillis.

J'affirme que ce n'était pas le cas ; le moral du soldat était développé par les instructeurs aidés des officiers de troupe au mieux du temps disponible. Les dernières années, les chefs de compagnie par des extraits appropriés de l'histoire suisse cherchaient à développer les sentiments patriotiques du soldat. Une instruction particulièrement soignée était donnée sur les devoirs du soldat en général. Les cadres étaient instruits, spécialement, par les commandants d'école, qui s'intéressaient tout particulièrement à cette tâche importante.

Pour les sceptiques, je tiens les livres d'ordre et les plans d'instruction à disposition. Comment en aurait-il été autrement ? Les instructeurs formés par de nombreuses années de service, ayant, on peut l'affirmer, tous le goût du métier,

avaient chacun un certain bagage d'expériences, qui leur faisaient utiliser au mieux le court temps disponible.

Je suis enchanté de lire les articles de mes camarades officiers de troupe qui préconisent de nouvelles méthodes d'instruction, mais j'ose dire qu'à ce point de vue l'opinion des professionnels a bien aussi sa valeur.

La pédagogie militaire est un métier qui, comme les autres, demande à être appris ; c'est là que l'on voit la différence entre la théorie et la pratique.

Je ne crois pas que le juriste ou le professeur de sciences, si intelligents et instruits soient-ils, puissent s'improviser instructeurs ; il y a la méthode et l'expérience qui leur feront défaut, et il leur faudra, dans la pratique, comme à nous professionnels, des années de travail pour arriver à une solution utile du problème.

On pourrait prétendre que l'on n'a rien fait de bon avant 1914 si les écoles de recrues, d'aspirants et centrales avaient eu lieu à huis-clos. Mais je m'adresse à tous ceux qui ont servi dans ce temps-là, quel que soit leur grade, et je leur demande s'ils ont remporté l'impression de n'avoir pas travaillé, et de n'avoir rien appris. J'attends leur réponse avec confiance.

On a cherché aussi à mettre sur le dos des professionnels l'introduction et l'abus du « drill ».

Or, si ce procédé de dressage était, en effet, admis partout, je puis certifier que bien des commandants d'école de recrues sont intervenus souvent pour empêcher les drilleurs invétérés de tourmenter leurs hommes par des séances de drill interminables.

Il est plus facile d'exiger du drill que de donner l'instruction en vue du combat ou de développer le moral de l'homme. L'officier peu capable d'instruire sa troupe dans toutes les branches nécessaires s'en tire en faisant du drill son cheval de bataille ; c'est plus simple et demande moins de peine.

Par contre, j'ai eu l'occasion de parler avec des hommes de tous grades appelés pour les services de relève et j'ai eu le chagrin de constater que le beau moral de 1914 avait décliné, et, en cherchant à connaître les causes de ce fâcheux état de choses, j'ai appris que c'était surtout la crainte de devoir

reprendre l'instruction d'après les méthodes introduites dans certains corps depuis la mobilisation qui était la cause de ce peu d'enthousiasme. Est-ce à dire que je cherche par ces lignes à ébranler la confiance des officiers de troupe ? Loin de moi une pareille pensée. Je crois, au contraire, que la plupart d'entre eux sont parfaitement aptes à conduire leur troupe. J'ai, du reste, toujours soutenu cette opinion. Lors de mon retour du stage que j'ai fait dans une armée permanente, je comparais les officiers des deux systèmes d'armée et j'étais arrivé à la conclusion que sous bien des rapports les nôtres pouvaient soutenir la comparaison avec avantage.

Notre ancienne organisation militaire avait prévu l'emploi des instructeurs dans les écoles et la remise des troupes aux commandants de troupe lors des cours de répétition. Ce système, tant critiqué aujourd'hui, avait cependant du bon. On a cherché depuis lors à faire de l'officier de troupe un instructeur ; on y est arrivé plus ou moins bien avec quelques officiers bien doués ; avec beaucoup d'autres, l'expérience a été moins bonne et, chose plus grave, c'est l'instruction de la troupe qui en a souffert. Il est bon, dans ce domaine, d'utiliser l'expérience des voisins, surtout lorsque ceux-ci ont pu l'acquérir par quatre années de guerre.

Chez les belligérants, les officiers de réserve, semblables aux nôtres comme situation, ont fait leurs preuves : ils ont démontré que, quoique n'appartenant pas aux cadres permanents, ils étaient capables de faire leur devoir. Je dois même admettre que plusieurs se sont sans doute montrés supérieurs à certains officiers de carrière, car c'est là surtout que la question du caractère joue un grand rôle. Mais quand il s'est agi de former des officiers en Angleterre, en Amérique et même en France, malgré les facilités que l'on avait de les instruire à la meilleure école pratique : « la guerre », on n'a pas hésité à avoir recours aux professionnels pour leur donner, à l'arrière, l'instruction méthodique nécessaire à un officier.

Chez nous, pendant la mobilisation, la tendance a été de se passer des instructeurs pour la formation des cadres. Je sais par les dires de jeunes officiers qu'il y a eu bien des lacunes dans leur instruction et qu'ils se sont ressentis du fait que leurs

professeurs improvisés manquaient de l'expérience qui ne s'acquiert que par une longue pratique.

Mais je m'aperçois que cet article s'allonge par trop. Je n'ai pu faire autrement que de l'écrire pour remettre au point cette question de l'instruction. Je crois, en résumé, que l'emploi des professionnels est absolument nécessaire avec notre système de service à court terme et qu'y renoncer serait une très fâcheuse expérience et un recul dans la valeur de notre armée.

MONNIER, *colonel.*

---

